

Paris, le 7 mars 2020

Mesdames, Messieurs,

La cause animale, naguère jugée marginale, est désormais de plus en plus au cœur du débat politique, en particulier à Paris. C'est une évolution culturelle profonde, dont je me réjouis.

Je fais miennes les ambitions portées pour Paris par « Paris Animaux Zoopolis » et « L214 ». En ce qui concerne les mesures précises à mettre en œuvre, je souhaitais vous répondre par courrier, car, comme sur tant d'autres sujets, ce sont les détails et le calendrier qui comptent le plus.

Le bien-être animal sera pris en compte de manière transversale dans toutes les décisions que prendra la mairie qui peuvent avoir une incidence en la matière. L'adjoint au maire chargé de l'environnement aura dans ses attributions la « protection animale » et aura autorité sur des services municipaux compétents.

Le premier domaine d'action pour promouvoir le bien-être animal sera l'évolution des pratiques alimentaires, sachant que, avec 25 millions de repas servis chaque année dans ses cantines, la ville de Paris possède une force d'entraînement sans égale :

- D'ici à la fin du mandat, les cantines ne serviront plus aux enfants que des viandes « bio » ou « label rouge » ou des produits issus d'élevages locaux présentant des garanties équivalentes en termes de bien-être animal ;
- D'ici à la mi-mandat, les cantines parisiennes serviront quotidiennement une alternative végétarienne pour ceux qui le souhaitent ;
- En outre, à cette échéance et en associant les parents, les cantines s'abstiendront une fois par semaine de servir de la viande ou du poisson et proposeront un menu végétarien équilibré ;
- Des concertations auront lieu dans chaque arrondissement avec les parents d'élèves (notamment au sein des caisses des écoles) en vue d'introduire progressivement un deuxième repas végétarien par semaine ;
- La municipalité mènera des actions de sensibilisation auprès des restaurateurs et du grand public pour encourager et accompagner le développement de l'offre de restauration végétarienne.

Au-delà de l'approvisionnement des cantines, la mairie de Paris intégrera chaque fois que possible les critères de bien-être animal dans la commande publique.

La mairie favorisera la biodiversité et gèrera plus humainement la coexistence avec les animaux sauvages. En partenariat avec les associations, la prise en charge (soin, vaccination, stérilisation...) des chats libres sera renforcée. Le recours aux pigeonniers contraceptifs sera étendu.

Des actions seront déployées pour réintroduire à Paris certaines espèces animales qui y ont disparu (par exemple, les nichoirs à moineaux seront mis en place systématiquement dans les programmes d'aménagement et de réaménagement).

La ville réservera une meilleure place aux animaux de compagnie, notamment aux 250 000 chats et 100 000 chiens des Parisiens :

- Je demanderai que certaines des résidences-appartements et des résidences-services gérées par le centre d'Action Social de la Ville de Paris puissent accueillir les animaux domestiques des résidents ;
- J'augmenterai significativement le nombre d'espaces où les chiens peuvent être lâchés sans laisse (« caniparcs ») et il y en aura au moins un dans chaque arrondissement ;
- Je proposerai une offre unifiée et labellisée de gardes d'animaux pendant les vacances et absences ;
- Je rendrai compte aux Parisiens du fonctionnement et de l'activité des fourrières ;
- La mairie promouvra la sensibilisation à la question animale, par exemple dans le temps périscolaire à l'école, en prenant appui sur la ressource pédagogique que peut constituer la Ferme de Paris qui sera progressivement transformée et qui pourra aussi servir de refuge.

De même la mairie poursuivra la procédure de création d'un monument en mémoire aux animaux de guerre en concertation avec les associations à l'origine du projet. Et enfin, dans le cadre des « Mercredi Au Vert », que nous avons l'intention de créer, des actions de découverte et de sensibilisation aux animaux et à leur bien-être seront organisées à destination des petits Parisiens.

Concernant la gestion des rats, je suis favorable à ce que nous puissions progresser vers des méthodes non létales. Mais, en l'état actuel, je ne peux pas m'engager à mettre fin aux méthodes létales.

La mairie prendra par ailleurs position contre la détention d'animaux sauvages dans les cirques et interdira son territoire, dans la limite de ses compétences, à ceux qui ne respecteront pas ce point. La mairie réclamera de l'État que les mesures nécessaires soient prises pour que ces pratiques ne soient plus admises sur le territoire parisien. De même, la mairie réaffirmera son opposition à la corrida, et à toutes les pratiques, sportives, culturelles ou de loisirs, cruelles envers les animaux.

*Agnès Buzyn*